

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du Produit: Norsol Cleaner NFO Liquid

Usage du Produit: Nettoyant pour Métaux

Fabricant: Consulter le fournisseur

Fournisseur: Northern Technical Solutions Inc.
Adresse: 7040 Wellington Rd 124 South
 Guelph, ON N1H 6J3

Numéro de téléphone: 519-766-9899

Numéro de téléphone d'urgence: 519-766-9899

SECTION 2 –INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nom de Chimiques	CAS#	Pd%	ACGIH-TLVs 8 hr MPT	CL ₅₀ (4 heures, Rat)	DL ₅₀ (Orale, Rat)
Phosphate de sodium tribasique dodécahydraté	10101-89-0	3 - 7	Pas disponibles	Pas disponibles	7400 mg/kg
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1 - 5	20 ppm (peau)	450 ppm	470 mg/kg
Éther décylque polyoxyalkylène	68439-30-5	1 - 5	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles
Acide borique	10043-35-3	1 - 5	2 mg/m ³ (inhalable)	Pas disponibles	2500 mg/kg

SECTION 3 – DANGERS

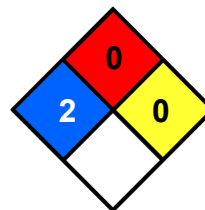
Vue d'ensemble des Urgences: ATTENTION. IRRITANT. PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU. NOCIF EN CAS D'ABSORPTION PAR LA PEAU, EN CAS D'INHALATION, OU EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER DES EFFETS CHRONIQUES. CONTIENT UN PRODUIT CHIMIQUE QUI PEUT ENDOMMAGER LE SYSTÈME REPRODUCTEUR.

SIMDUT: D2A – Effets Toxiques Chroniques; D2B – Effets Toxiques Autres



SIMD ET ANPI:

SANTÉ	* 2
INCENDIE	0
DANGER PHYSIQUE	0
EPP	C



Légende	
Danger Extrême	4
Graves	3
Modérée	2
Légère	1
Minimal	0
Chronique	*

TMD/DDT: NON RÉGLEMENTÉ

Organes Cibles: Les yeux, la peau, du sang, du foie, les reins, le système reproduction.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux: Rincer immédiatement l'œil ou les yeux exposés, en maintenant les paupières ouvertes, sous un léger courant d'eau tiède durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Peau: Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau à grande eau durant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion: Obtenir des soins médicaux immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Si la victime vomit naturellement, la pencher vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (°C - TCC): Pas disponibles. **LEL:** Pas disponibles. **UEL:** Pas disponibles.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxydes de phosphore, oxydes de bore.

Température d'auto-inflammation (°C): Pas disponibles.

Produits extincteurs: Poudre extinctrice B, dioxyde de carbone.

Méthodes de lutte contre l'incendie: Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet et qu'un appareil respiratoire autonome (SCBA).

Dangers d'incendie et d'explosion: Aucun connu.

Données sur l'explosibilité-sensibilité aux chocs: Pas disponibles.

Données sur l'explosibilité-sensibilité aux décharges électrostatiques: Pas disponibles.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles: Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de la Section 8 protection individuelle. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

Interventions en cas de déversement: Évacuer le personnel non protégé et non formé de la zone. Le déversement doit être nettoyé par des personnes qualifiées seulement. Ventiler la zone avec l'air. Confiner le déversement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau. Couvrir le déversement avec un matériel non combustible comme la vermiculite ou autres matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Ramasser les produits déversés et nettoyer la zone. Placer déchets dans un récipient fermé approprié pour élimination. Consulter à la Section 13 pour l'élimination considérations.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention: Réservé aux industries et aux professionnels seulement. Conformément aux directives de votre employeur. Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les émanations ou brouillards. N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec une protection respiratoire. Ne pas avaler. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail. Enlever les vêtements contaminés et les jeter ou les laver avant de les réutiliser. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Entreposage: Conformément aux directives de votre employeur. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer loin des matières incompatibles. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des Yeux/Visage: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection des Mains: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter des gants résistants aux chimiques. Sélectionner et porter des gants selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant de gants pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

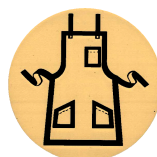
Protection de la Peau: Conformément aux directives de votre employeur. Éviter le contact. Porter l'équipement de protection approprié au besoin pour empêcher l'exposition. Sélectionner et porter d'équipement de protection selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail. Consulter l'ACGIH ou le fabricant d'équipement pour la sélection de matériaux compatibles appropriés.

Protection Respiratoire: Conformément aux directives de votre employeur. Ne pas respirer les émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate porter un appareil de protection respiratoire approprié. Sélectionner et porter d'équipement respiratoire approuvé par le NIOSH selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition en milieu de travail.

Ingestion: Ne pas avaler. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du savon.

Ventilation: N'utiliser que dans un endroit bien aéré ou avec de protection respiratoire.

Système de contrôle technique: Utiliser des enceintes fermées, des systèmes de ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle techniques pour garder la quantité de particules aéroportées en-dessous du niveau recommandé. Il doit y avoir une douche de sécurité et une fontaine pour irrigation oculaire dans le voisinage immédiat des zones de travail.



LIMITES D'EXPOSITION:

Noms de Chimiques	ACGIH TLV 15 min STEL	ACGIH TLV 8 hr TWA	OSHA PEL 8 hr TWA
Phosphate de sodium tribasique dodécahydraté	Pas disponibles	Pas disponibles	Pas disponibles
2-Butoxyéthanol	Pas disponibles	20 ppm (peau)	50 ppm (peau)
Acide borique	6 mg/m ³ (inhalable)	2 mg/m ³ (inhalable)	Not available

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide

pH (100%): 9.5 – 10.5

Densité de vapeur (Air = 1): Pas disponibles

Volatils (Wt%): Pas disponibles

Viscosité: Pas disponibles

Solubilité dans l'eau: Miscible

Tension de vapeur: Pas disponibles

Point d'ébullition (°C): Pas disponibles

Seuil de l'odeur (ppm): Pas disponibles

Apparence; Odeur: Transparent, incolore; léger

Point d'éclair (°C - TCC): Pas disponibles

Température d'auto-inflammation (°C): Pas disponibles

Vitesse d'évaporation (Éther =1): Pas disponibles

Limite supérieure d'explosibilité (LSE): Pas disponibles

Limite inférieure d'explosibilité (LIE): Pas disponibles

Point de fusion/congélation (°C): Pas disponibles

Densité spécifique (l'eau =1): Pas disponibles

Coefficient de l'eau/d'huile: Pas disponibles

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Chimiques: Stable. Pas de polymérisation dangereuse.

Matières incompatibles: Agents oxydants, acides forts.

Conditions à éviter: Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone, oxydes de phosphore, oxydes de bore.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies d'Exposition: Yeux, Peau, Inhalation, Ingestion

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGÜE:

Yeux: Peut causer une irritation. Les symptômes peuvent inclure rougeurs, douleurs, et larmes.

Peau: Peut causer une irritation. Les symptômes peuvent inclure rougeurs localisées, de l'enflure, des démangeaisons, et de la douleur.

Inhalation: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut causer une irritation du système gastrointestinal.

DONNÉES DE TOXICITÉ AIGÜE:

<u>Chimiques et CAS#</u>	<u>RTECS #</u>	<u>Rat - Inhalation 4 heures - CL₅₀</u>	<u>Lapin - Cutanée DL₅₀</u>	<u>Rat - Ingestion DL₅₀</u>
Phosphate de sodium tribasique dodécahydraté (10101-89-0)	TC9575000	Pas disponibles	Pas disponibles	7400 mg/kg
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	KJ8575000	450 ppm	220 mg/kg	470 mg/kg
Acide borique (10043-35-3)	ED4550000	Pas disponibles	Pas disponibles	2500 mg/kg

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE:

L'exposition prolongée ou répétée à la 2-Butoxyéthanol peut causer des dommages au foie, des reins, du système reproduction, du sang et des organes hématopoïétiques. L'exposition prolongée ou répétée à la acide borique peut causer des effets nocifs sur le système de la reproduction masculin.

Aggravation des Conditions Préexistantes: L'insuffisance de données disponibles.

Peau: L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.

Irritation: Dangereux d'après les critères du SIMDUT/l'OSHA.

Sensibilisation: L'insuffisance de données disponibles.

Effets sur la reproduction: Dangereux d'après les critères du SIMDUT/l'OSHA. Les animaux du laboratoire mâle qui ont été exposés à l'acide borique ont des endommagés à les testicules, la production du sperme, et la fertilité.

Tératogénicité: L'insuffisance de données disponibles.

Mutagénicité: L'insuffisance de données disponibles.

Cancérogénicité: L'insuffisance de données disponibles. CIRC Groupe 3 - Pas classables comme cancérigène pour l'homme. ACGIH A3 - Confirmé à être cancérigènes pour les animaux

Matières Synergiques Toxicologiquement: Pas de données disponibles.

Avis: Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique a été obtenue de sources considérées comme exactes et fiables. Les informations ci-dessus est considérée comme étant correcte mais elle ne prétend pas être exhaustive et devrait être utilisé seulement comme un guide. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des renseignements dans la présente fiche signalétique.

SECTION 12 - INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Effets Environnementales: Nocif pour l'environnement ou sur la diversité biologique.

Données d'écotoxicité:

<u>Phosphate de sodium tribasique (7601-54-9):</u>	Crapet arlequin/Crapet-soleil - 96 heure CL50: 220 mg/L Truite arc-en-ciel - 96 heure CL50: 120 mg/L Daphnia magna - 50 heure CL50: 177 mg/L
<u>2-Butoxyéthanol (111-76-2):</u>	Crapet arlequin/Crapet-soleil - 96 heure CL50: 1490 mg/L Daphnia magna - 24 heure CL50: 1720 mg/L Vairon à grosse tête - 96 heure CL50: 2137 mg/L
<u>Acide Borique (10043-35-3):</u>	Daphnia magna - 48 heure CL50: 226 mg/L

Données Écofate: Non déterminé.

SECTION 13 – ÉLIMINATION

Élimination: Consulter les règlements applicables et les autorités avant l'élimination.

SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Transport des Marchandises Dangereuses (TMD): NON RÉGLEMENTÉ

ÉTAS-UNIS Département de Transport (DDT): NON RÉGLEMENTÉ

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CANADA: Les composants de ce produit sont répertoriés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS) ou en sont exemptés.

Ce produit contrôlé a été classé en tenant compte des critères de risques énoncés dans la Loi sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique contient tous les renseignements qui y sont relatifs.

Classification du SIMDUT: D2A; D2B

Loi sur les Produits Dangereux - Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI):

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Coupée</u>
2-Butoxyéthanol	111-76-2	1%
Acide borique	10043-35-3	1%

LCPE (1999) - Première Liste de Substances d'Intérêt Prioritaire (LSIP2) et Liste des Substances Toxiques Annexe 1:

2-Butoxyéthanol: Peut constituer un danger au Canada pour la vie ou la santé humaines. Examen exigences réglementaires applicables et consulter les autorités pour supplémentaires d'information.

ÉTAS-UNIS: Les composants de ce produit sont répertoriés dans le Loi Réglementant les Substances Toxiques (TSCA) inventaire liste ou en sont exemptés.

L'OSHA: Ce produit est considéré comme dangereux tels que définis par les États-Unis OSHA norme de communication des dangers le Code Fédéral des Règlements, 29 CFR 1910.1200.

Titre III SARA/EPCRA Sections 311 & 312 – Danger Catégories:

<u>Chimique</u>	<u>CAS#</u>	<u>Incendie</u>	<u>Pression</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Aiguë</u>	<u>Chronique</u>
Phosphate de sodium tribasique dodécahydraté	10101-89-0	No	No	No	Oui	No
2-Butoxyéthanol	111-76-2	Oui	No	No	Oui	Oui
Acide borique	10043-35-3	No	No	No	Oui	Oui
Éther décyclique polyoxyalkylène	68439-30-5	Oui	No	No	Oui	Oui

Titre III SARA/EPCRA Section 313 – Chimiques Toxiques – Inventaire des Rejets Toxiques:
CAS# 111-76-2 comme éthers de glycol - niveau de minimal 1.0%

Titre III SARA/EPCRA Sections 302 & 304 - Substances Extrêmement Dangereux - Seuil de Planification Quantités:

CAS# 111-76-2 comme éthers de glycol: 1000 lb/454 Kg SPQ

CERCLA – Substances Dangereux - Quantités à Rapport:

CAS# 10101-89-0 comme phosphate de sodium, tribasique: 5000 lb/2270 Kg QR

CAS# 111-76-2 comme éthers de glycol: 1000 lb/454 Kg final QR

RCRA: Consulter les règlements applicables et les autorités avant l'élimination.

Loi sur la Qualité de l'Air (CAA):

Éthers de glycol sont répertorié comme des Polluants Atmosphériques Dangereux.

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 1 Substances Appauvrissant d'Ozone.

Ne contient pas de n'importe quel compteur de classe 2 Substances Appauvrissant d'Ozone.

Loi sur la Qualité de l'Eau (CWA):

CAS# 10101-89-0 est répertorié comme l'un des Substances Dangereux en vertu de la CWA.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme priorité les polluants en vertu de la loi.

Aucun des produits chimiques de ce produit sont listés comme polluants toxiques en vertu de la loi.

SECTION 16 - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FS préparée par: Service Technique. Contactez le fournisseur pour l'information.

Date: Juin 1, 2011